



# Association Nationale de l'Anglo-Arabe

## **Règlement concours national ANAA Poulinières suitées à orientation sport 2017**

### **I- Organisation :**

L'ANAA organise, avec la participation de l'IFCE, un concours d'élevage de poulinières suitées en coordination avec des associations locales ou régionales agréées par la race.

Le concours national aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 13 au 17 Septembre 2017.

Renseignements :

ANAA

Centre de Valorisation

64520 SAMES

06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

### **II- Conditions d'admission au concours :**

Peuvent participer au concours local, régional et national, les juments AA et AC suitées d'un AA, sans limite d'âge, inscrites au Programme d'Élevage AA.

Le propriétaire ou son représentant, devra tenir à disposition de l'organisateur le document d'identification certifié (Livret SIRE), à jour de l'identification (puce électronique) et vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur.

Pour participer au concours national, les poulinières devront préalablement être qualifiées à un concours régional, ou à un concours local assimilé régional, ou pour les juments « hors berceau » lors d'un rassemblement spécifique agréé par l'ANAA.

La barre de qualification a été fixée à partir de la note de 6.50/10.

Tout cheval ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6,50/10, à un des concours de sélection cités précédemment, est automatiquement qualifié au concours national, dans la mesure des places disponibles.

### **III- Engagements :**

Les engagements sont effectués depuis l'espace personnel sur le site internet [www.shf-concours.com](http://www.shf-concours.com)

### **IV- Déroulement des épreuves :**

#### **a- Jury**

La désignation du jury est de la responsabilité de l'organisateur pour les concours locaux et régionaux et de l'ANAA pour le concours national.

Le jury note la section et classe les poulinières suitées en fonction de leurs notes. Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

#### **b- Epreuves :**

Les poulinières suitées seront présentées en 2 sections :

- Juments AA suitées AA de section I et II
- Juments AA suitées AA de section III

dans l'ordre d'âge des poulains : du plus jeune au plus âgé.

Les poulinières suitées seront vues au modèle de profil, de dos et de face , puis au pas et au trot.

Les poulains devront être tenus en longe en dehors de la présentation.



# Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Sur les concours locaux, une 3<sup>ème</sup> catégorie regroupera toutes les juments autres qu'anglo-arabes suitées d'un AA.

## **c- Notation :**

La note globale est répartie comme suit :

- 70% pour la poulinière

La note du poulain comptera pour 30% de la note finale de la poulinière.

Un protocole de notation sera remis à chaque propriétaire.

## **d-Classement :**

En cas de note finale ex-aequo la note de modèle de la mère sera prise en compte puis la note de modèle du foal si cela est nécessaire.

Une remise de prix sera faite à l'issue de l'épreuve.

## **e- Dotations :**

Les primes seront versées sur subvention de la SHF.

Des « surprimes » peuvent être attribuées par les associations locales ou régionales aux éleveurs adhérents de ladite association.

Des « surprimes » peuvent être attribuées au niveau national par l'ANAA aux éleveurs adhérents à l'Association. La répartition de ces primes se fera selon la formule « 1 prime pour 3 chevaux ».

## **V- Conditions spécifiques :**

### Harnachement :

Les poulinières seront présentées en licol ou filet simple.

### Sanitaire :

Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.

### Toilettage :

Les chevaux seront toilettés : crinière nattée, pieds ferrés ou parés. Une note négative peut être donnée par le jury pour mauvaise présentation.

### Tenue du présentateur :

Les chevaux seront présentés par des personnes en tenue d'équitation, tenue de l'ANAA ou chemise blanche et pantalon sombre lors des épreuves et de la remise des prix.

### Sanctions :

Le Président du jury, en concertation avec l'organisateur du concours, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement du concours les candidats qui ne remplissent pas les conditions définies précédemment.

### Assurance :

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.